Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du 11 mars 2025 à Moustiers Sainte Marie

Membres du Bureau présents : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougon) **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional).

Excusés qui ont donné pouvoir : **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) à Magali STURMA-CHAUVEAU ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération) à Jacques AVANIAN ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à Jean-Charles BORGHINI ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Bernard CLAP ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Jean-Pierre BAGARRE ; **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à Antoine FAURE.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2025 à Moustiers Ste Marie

2. Les événements du Parc du Verdon de mars à juin 2025

Les membres du Bureau valident chacun des événements que le Parc organise et de valider la participation du Parc à certains événements organisés par des communes ou associations du territoire.

3. Avis du Parc du Verdon sur le projet de modification du PLU de la commune de Ginasservis

La commune de Ginasservis a engagé par délibération de son conseil municipal du 4 avril 2024, une procédure de modification de droit commun de son plan local d'urbanisme. Cette modification porte principalement sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone d'urbanisation future située au lieudit du Pied de la Chèvre, destinée à accueillir la zone d'activités économiques intercommunale et le futur centre d'incendie et de secours. La procédure vise à définir un zonage, un règlement écrit et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour cette zone.
En tant que personne publique associée à la procédure de modification du PLU, le Parc du Verdon doit émettre un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique, à transmettre à la commune avant le 28 mars 2025. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU avec la Charte du Parc.

A l'issue de la présentation du projet et des débats, les membres du Bureau à l'unanimité émettent un avis favorable sous réserve de que des prospections complémentaires soient réalisées au printemps 2025 permettant de confirmer ou infirmer la présence de Lézard ocellé. En outre, ils préconisent dans tous les cas de prévoir des mesures favorables au maintien de l'espèce dans ce secteur propice à sa présence. *Avis exhaustif disponible sur www.parcduverdon.fr*

4. Renouvellement de la convention de délégation du volet « Prévention des Inondations » de la GEMAPI avec la CCAPV

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le renouvellement de la convention de délégation du volet « Prévention des Inondations » de la GEMAPI entre le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon et la CCAPV pour une durée de 2 ans et approuvent l'annexe financière fixant le programme d'action 2025.

5. Renouvellement de la convention de délégation du volet « Prévention des Inondations » de la GEMAPI avec DLVAgglo

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le renouvellement de la convention de délégation du volet « Prévention des Inondations » de la compétence GEMAPI entre le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon et DLVAgglo reconductible annuellement de manière tacite et approuvent l'annexe financière fixant le programme d'action 2025.

6. Convention avec le Conservatoire du littoral pour la location du hangar de Saint-Saturnin

Les membres du Bureau à l'unanimité valident le renouvellement de la convention de mise à disposition par le Conservatoire du Littoral du hangar de St Maurin, de manière à y stocker du matériel en attendant la restauration du hangar de Valx, et moyennant une redevance annuelle de 591,74 €.

7. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les opérations qui suivent let leur plan de financement :

- Etude de maitrise d'œuvre et établissement des autorisations pour les travaux de confortement des digues du Verdon en aval du pont à Vinon-sur-Verdon – Modification du plan de financement n°2

Plan de financement n°1 HT : Phase 2024-2025 (phase incluse au PEP du PAPI Verdon)
Coût total TTC estimé : 276 000 € - Etat : 115 000 € - Etat fonds vert : 56 650 € - Autofinancement : 104 350 €

Plan de financement n°2 HT : Phase 2028 (phase à inclure au futur PAPI Travaux)
Coût total HT estimé : 180 000 € - Autofinancement DLVa : 180 000 €

- Projet inter-parcs « PASTECC » : Pastoralisme, Adaptation et Suivi des Trames écologiques face au Changement Climatique – Modification du plan de financement

Coût total TTC : 473 699,88 € - FEDER : 284 219,93 € - Région : 88 019,16 € - Autofinancement : 101 460,79 €

- Demande de financement « Mécénat l'Occitane FY26 » pour la phase 2 du projet de création d'un réseau de vergers conservatoires des variétés fruitières du Verdon :

Coût total TTC : 40 161 € - Fondation l'Occitane : 25 144 € - Conseil régional : 4 100 € - Autofinancement : 10 917 €

8. Attribution de marché public : Levés topographiques du haut Verdon 2025 - Suivi de la dynamique sédimentaire

Les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer le marché avec l'offre jugée économiquement la plus avantageuse présentée par le groupement EIRL Sébastien ROBRESCO (SIGOSPHERE) et EI Sandrine TACON (MORPH'EAU CONSEILS), et pour un coût global et forfaitaire de 32 220 € TTC (incluant les 3 PSE).

9. Convention inter-parc SIT-PNR-Région Sud 2025-2027

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la convention dont l'objectif est de fixer les relations entre les partenaires du S.I.T. PNR PACA (Alpilles, Baronnies provençales, Camargue, Lubéron, Mont-Ventoux, Préalpes d'azur, Queyras, Sainte-Baume et Verdon). Ces relations définissent le mode opérationnel de gestion (mutualisation des outils de gestion de l'information), de financement (prise en charge mutualisée de l'ensemble des coûts engendrés) et d'administration de l'infrastructure de données du S.I.T. (concertation en vue de l'administration de l'outil, articulation des démarches existantes). Pour maintenir l'ensemble des outils fonctionnels, assurer leur mise à jour, leur sauvegarde, leur hébergement et leur maintenance minimale, une participation annuelle est demandée à chacun des 9 parcs pour partager les frais et s'élève à 6 000 € par an.

10. Convention de partenariat avec Radio Verdon 2025

Les membres du Bureau à l'unanimité valident le renouvelle d'une convention de partenariat pour l'année 2025 avec l'association Radio Verdon et représentant un coût de 3 000 €. Le montant de la convention inclut le travail de la journaliste, le temps de préparation et d'enregistrement, le montage, la diffusion, la sauvegarde et la mise en ligne des émissions (podcasts à télécharger).

11. Remboursement des frais de Myette GUIOMAR et de Georges OLIVARI au titre de leurs fonctions au Conseil scientifique du Parc

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le principe de rembourser les frais de déplacements et d'hébergements de Myette Guiomar et de Georges Olivari qui découlent de leurs missions au Conseil scientifique du Parc et qui sont nécessaires pour permettre au Conseil scientifique de jouer pleinement son rôle, en appui à la mise en œuvre de la Charte du Parc, sachant que ces frais resteront ponctuels et strictement liés aux nécessités de l'animation de l'instance du Conseil scientifique du Parc.

12. Navette Blanc-Martel – Evolution du service en vue de la saison 2025

Le service de la navette Blanc-Martel sera assuré à partir du 4 avril jusqu'au 2 novembre :

- Les vendredi, samedi, dimanche, ponts et jours fériés hors-saison
- Tous les jours du 1er juillet au 14 septembre

Au titre de la saison 2025, les membres du Bureau :

- valident les tarifs 2025 tels que suivent (inchangés par rapport à 2024)

		Tarif public TTC	TVA Applicable
Billet aller/retour	Tarif adulte	8,5 €	10 %
Billet aller/retour	Tarif enfant jusqu'à 12 ans révolus	5,5 €	10 %
Billet aller simple	Tarif unique	4,5 €	10 %

- approuvent l'évolution des conditions générales de ventes et notamment de l'article lié aux conditions de remboursement des usagers en cas d'alerte météo.

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,
à Moustiers Sainte Marie, le 18 mars 2025

Le Président,
Bernard CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

Parc naturel régional du Verdon
Une autre vie s'invente ici